

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2023
En attente de l'approbation lors du prochain conseil municipal.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Absents : 2

Date de la Convocation : 26/09/2023

Date d'affichage : 03/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à 10 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berzé-la-Ville, convoqués en urgence le 26 septembre 2023 en vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance extraordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames HERNANDEZ Sandrine, LAPALUS-LECOFFRE Christine, MORLAT Blandine et SALL Sophie. Messieurs CHANUT Christophe, GALLAND Gilles, JUVANON Christophe et MAUGUIN Paul-Antoine.

Étaient Absents Excusés : DITLECADET Catherine a donné pouvoir à SALL Sophie ; BOUGET François a donné pouvoir à CHANUT Christophe ; GUILLEMAUD Jordan a donné pouvoir à JUVANON Christophe.

Étaient Absents : BURTIN Thomas et JACQUET Orian.

1) Election d'un(e) secrétaire de séance.

Madame HERNANDEZ Sandrine est nommée secrétaire de séance.

2) Délibération n°28 : Choix du tracteur communal

Le Maire fait part à l'assemblée des quatre propositions auprès de trois entreprises reçues pour le remplacement du tracteur communal par un tracteur d'occasion. Une a été retirée car le matériel est incompatible avec la lame de déneigement. Sur les trois propositions restantes, Paul-Antoine MAUGUIN et Alexandre DUPASQUIER ont visité les deux tracteurs les plus intéressants. Paul-Antoine MAUGUIN fait le compte rendu de ces deux visites.

En tenant compte des critères heure de fonctionnement, prix, délai, avis suite à visite, c'est l'offre d'AGRINOVE de SENOZAN pour un tracteur CASE IH FORMAL 95 U PRO qui est retenue pour un montant de 50 000 € HT avec une reprise de 5 000 € HT de l'ancien matériel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- **DECIDE** de retenir l'offre de chez AGRINOVE de SENOZAN pour un montant de 50 000 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande.

Christophe JUVANON quitte la séance à 10h42.

Le conseil municipal débat sur la sous-traitance et l'acquisition du tracteur. Monsieur le Maire appuie sur le fait qu'il y a deux emplois d'agents techniques territoriaux sur la commune, que le coût de la sous-traitance serait plus élevé, que le besoin du tracteur est quasi quotidien et que le manque serait trop important. Les membres prennent acte et valident ce choix.

Monsieur le Maire présente un devis d'épareuse. L'achat était prévu cette année mais compte tenu de l'acquisition du tracteur celui-ci est reporté.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la carte de remerciements de la famille GANDRÉ pour les attentions témoignées lors du décès de René FAIVRE.

La séance est levée à 10h50.